

**EXAMEN EUROPÉEN DE QUALIFICATION 2016**

# Épreuve D

Cette épreuve contient:

**Partie I (40 points)**

- \* Questions 1 - 5 2016/D/FR/1-5
  - Question 1: 6 points
  - Question 2: 10 points
  - Question 3: 7 points
  - Question 4: 9 points
  - Question 5: 8 points

**Partie II (60 points)**

- \* Questions 1 – 3 2016/D/FR/6-8

**TOTAL: 100 POINTS**

- \* Annexes: calendriers pour 2014, 2015 et 2016 avec indication des dates auxquelles l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces 2016/D/FR/9-11



**Partie I: Questions juridiques**

**QUESTION 1**

**(6 POINTS)**

Au cours d'une procédure orale tenue le 1 juillet 2015, la division d'examen a décidé de refuser la demande de brevet européen EP-A. Le 16 juillet 2015, le demandeur A a reçu une notification datée du 14 juillet 2015 lui signifiant cette décision.

a) Quand a expiré le délai pour déposer l'acte de recours ?

Le 18 septembre 2015, le demandeur A a déposé l'acte de recours et payé la taxe de recours.

Considérez les situations suivantes:

b1) Sans déposer le mémoire exposant les motifs du recours, le demandeur A retiré le recours le 5 octobre 2015. La taxe de recours sera-t-elle remboursée?

b2) Le 5 octobre 2015, le demandeur A a déposé un mémoire exposant les motifs du recours. En février 2016, le demandeur A a reçu une notification de la chambre de recours selon la règle 100(2) CBE. En réponse à cette notification, le demandeur A a immédiatement retiré le recours. La taxe de recours sera-t-elle remboursée?



**QUESTION 2**

**(10 POINTS)**

La demande internationale de brevet PCT-B a été déposée auprès de l'office italien des brevets et des marques, agissant en qualité d'office récepteur, le 7 février 2015. PCT-B ne revendique la priorité d'aucune demande antérieure. Aucune taxe n'a été payée.

La demande internationale de brevet PCT-C revendiquant la priorité de PCT-B a été déposée en ligne auprès de l'OEB et reçue le 8 février 2016.

Le demandeur pour PCT-B et PCT-C est MAXIMA, une entreprise de droit italien ayant son siège à Milan. Les contenus de PCT-B et PCT-C sont identiques. Les deux demandes sont en italien.

- a. La priorité sera-t-elle considérée valide?
  
- b. Dans quelle(s) langue(s) la traduction de PCT-C doit-elle être déposée? Auprès de quel office cette traduction doit-elle être déposée?



**QUESTION 3**

**(7 POINTS)**

En juin 2014, le demandeur D a déposé la demande internationale de brevet PCT-D. PCT-D a été déposée en russe auprès de l'office russe des brevets en tant qu'office récepteur et recherchée par cet office en tant qu'administration chargée de la recherche internationale (ISA). PCT-D revendique valablement la priorité d'une demande antérieure déposée par le demandeur D en avril 2014. Le demandeur D souhaite obtenir un brevet pour PCT-D aux Pays-Bas, en Lituanie et en Italie aussi tôt que possible. La demande internationale de brevet et son rapport de recherche ont été publiés en octobre 2015.

- a. Le demandeur D vous demande si PCT-D peut entrer en phase nationale dans chacun de ces pays pour obtenir un brevet national. Conseillez le demandeur.
- b. Dans une lettre reçue par l'OEB aujourd'hui (1 mars 2016), le demandeur requiert expressément à l'OEB de commencer immédiatement la procédure en vue de la délivrance d'un brevet européen pour PCT-D. Toutes les taxes requises pour entrer en phase régionale ont été dûment payées aujourd'hui.  
Que faut-il faire pour que la requête en traitement anticipé soit valable à compter d'aujourd'hui?
- c. Qu'est-il nécessaire de faire pour s'assurer que l'OEB commence l'examen selon l'article 94 CBE aussitôt que possible?



**QUESTION 4**

**(9 POINTS)**

Une demande internationale de brevet PCT-E comprenant 17 revendications a été recherchée par l'office des brevets du Japon en tant qu'administration chargée de la recherche internationale (ISA), avant de dûment entrer en phase européenne comme EP-E.

Les revendications 1 à 16 portent sur une première invention INV1. L'objet de la revendication 16 ne figure parallèlement ni dans la description ni dans les dessins de PCT-E.

La revendication indépendante 17 porte sur une seconde invention INV2, qui n'est pas unitaire avec INV1. L'objet de la revendication 17 est divulgué dans la description de PCT-E.

- a) En supposant que le demandeur ne désire payer aucune taxe de revendication ni produire des revendications modifiées,
  - a1) sur la base de quelles revendications sera effectuée la recherche européenne complémentaire?
  - a2) le déposant peut-il s'attendre à ce qu'un brevet incluant l'objet de la revendication 16 soit délivré pour EP-E?
  - a3) le déposant peut-il s'attendre à ce qu'un brevet incluant l'objet de la revendication 17 soit délivré pour EP-E?
- b) Supposez que la division d'examen notifie au demandeur le texte dans lequel elle envisage de délivrer EP-E. Après des amendements déposés lors de l'examen, le texte dans lequel il est envisagé de délivrer le brevet comporte 19 revendications. Des taxes de revendication doivent-elles être payées?



**QUESTION 5**

**(8 POINTS)**

Le 24 mars 2014, l'entreprise F a déposé une demande internationale de brevet PCT-F en japonais auprès de l'office des brevets du Japon. PCT-F porte sur un objet F et revendique valablement la priorité d'une demande de brevet japonais JP-F déposée le 25 avril 2013.

Le 25 novembre 2015, l'entreprise F a déposé tous les documents nécessaires pour entrer en phase régionale devant l'OEB.

L'entreprise F n'ayant pas payé la taxe de dépôt prévue par la règle 159(1)(c) CBE, l'OEB a émis une notification de perte de droits datée du 15 janvier 2016.

Le 24 mai 2013, l'entreprise G a déposé une demande de brevet européen EP-G avec une revendication unique portant sur l'objet F. EP-G ne revendique pas la priorité d'une demande antérieure. EP-G a été délivré sans amendements. La mention de la délivrance du brevet pour EP-G a été publiée dans le Bulletin européen des brevets du 25 novembre 2015.

L'entreprise F souhaite que le brevet pour EP-G soit révoqué à cause de PCT-F.

Conseillez l'entreprise F.



## Partie II: Avis juridique

**[001]** Aujourd'hui, le 01 mars 2016, vous recevez une lettre de Mr Berurier, responsable R&D de San-Antonio (SA), un fabricant de café ayant son siège en France et qui produit des capsules de café. Les capsules de café à usage unique sont bien connues et très populaires. Ces capsules de café sont introduites dans une machine à café qui perce la capsule de café qui contient de la poudre de café. La machine verse de l'eau chaude dans la capsule de café pour faire du café.

**[002]** Il y a un problème avec les capsules de café connues faites en matériau plastique car lors de l'étape de perçage, toutes les capsules de café ne sont pas percées correctement et en conséquence la qualité de la boisson est diminuée.

**[003]** Nous avons développé une capsule de café en plastique avec des nervures de renforcement. Les nervures rendent la capsule de café plus rigide ce qui conduit à une étape de perçage plus fiable. Une nervure unique suffit pour produire cet effet. Le 12 décembre 2014 nous avons validement déposé une demande de brevet française (FR-SA) divulguant dans la description une capsule de café en plastique ayant une nervure, sans spécifier le profil de la section transversale de la nervure. FR-SA divulgue aussi dans la description une capsule de café en plastique ayant une nervure de section transversale triangulaire (nervure triangulaire) et une capsule de café en plastique ayant une nervure de section transversale elliptique (nervure elliptique). FR-SA contient une revendication unique portant sur une capsule de café en plastique ayant une nervure, sans spécifier le profil de la section transversale de la nervure.

**[004]** Nous avons établi que des capsules de café avec des nervures avec une section transversale qui est triangulaire ou elliptique peuvent être faites avec tout matériau plastique. Par contre, il est impossible de produire des capsules de café avec des nervures ayant d'autres formes de section transversale à moins qu'elles soient faites avec le matériau plastique X. Ces faits sont divulgués dans la description de notre demande FR-SA. Le matériau X est connu de l'homme de métier.



**[005]** Le 14 décembre 2015 nous avons valablement déposé une demande de brevet PCT (PCT-SA), revendiquant uniquement la priorité de FR-SA. Cette demande comprend la description et la revendication de FR-SA.

**[006]** Notre principal concurrent est la compagnie suisse "Big Coffee" (BC). Ils nous ont envoyé une lettre d'avertissement se référant à leur demande de brevet PCT, PCT-BC, qui a été publiée le 11 février 2016. PCT-BC a été valablement déposée en allemand par BC le 03 août 2015. PCT-BC revendique la priorité de la demande de brevet suisse CH-BC valablement déposée le 01 août 2014 par BC. Aussi bien PCT-BC que CH-BC décrivent et revendiquent une capsule de café en plastique ayant une nervure et une capsule de café en plastique ayant une nervure elliptique. Le matériau X n'est pas décrit dans CH-BC ni dans PCT-BC. En addition à la divulgation de CH-BC, PCT-BC décrit et revendique une poudre de café contenant l'additif G qui donne un café étonnement bon car les arômes sont très bien extraits. G est un stabilisateur connu en cosmétique. Le rapport de recherche pour PCT-BC couvre toutes les revendications et ne mentionne pas d'art antérieur pertinent.



**[007]** Nous sommes très contrariés car PCT-BC revendique non seulement une capsule de café avec une nervure mais revendique aussi une poudre de café contenant l'additif G. Une poudre de café contenant l'additif G avait déjà été divulguée et revendiquée dans notre demande de brevet française FR1-SA qui avait été valablement déposée le 10 juin 2013. FR1-SA a été retirée en août 2013 sans laisser subsister de droits et sans avoir servi de base pour une revendication de droit de priorité. Le 12 décembre 2014, nous avons valablement déposé une demande de brevet française FR2-SA ayant les mêmes description et revendications que FR1-SA.

**[008]** Heureusement, nous avons également inclus la description de FR2-SA dans notre PCT-SA et supposons donc que nous n'avons pas de problème avec PCT-BC. Le rapport de recherche pour FR2-SA ne mentionne pas d'état de la technique pertinent.



**[009]** Nous avons encore une préoccupation par rapport à Big Coffee. Ils ont un brevet européen, EP1-BC, délivré en mai 2012. Le brevet a une seule revendication se rapportant à des capsules de café faites en matériau X. Il n'est pas fait mention de nervure dans EP1-BC. Nous avons fait opposition contre EP1-BC au motif de manque de nouveauté par rapport aux connaissances générales communes, car le matériau X était déjà communément utilisé pour empaqueter des aliments.

**[010]** L'opposition a été rejetée par décision datée du 30 décembre 2015 et reçue le 05 janvier 2016. Après notification de la décision, notre mandataire agréé auprès de l'OEB, qui est néerlandais et nous a représenté jusqu'à maintenant dans cette affaire, a trouvé un document D. D a été publié deux ans avant la date de dépôt d'EP1-BC et divulgue des capsules de café faites de matériau X sans mentionner de nervure. Avant de partir pour une expédition au pôle sud, il nous a envoyé une copie du document et a déposé l'acte de recours en néerlandais. La taxe de recours a été payée.



Merci de nous faire savoir:

1. Quelle est pour le moment la situation brevet par rapport à
  - a- les capsules de café en plastique avec nervure elliptique,
  - b- les capsules de café en plastique avec nervure triangulaire,
  - c- les capsules de café en plastique ayant une nervure,
  - d- les capsules de café en plastique faites en matériau X,
  - e- la poudre de café contenant l'additif G?
2. Quelles actions pouvons-nous entreprendre pour améliorer notre situation par rapport à chacun des produits ci-dessus?
3. Après avoir entrepris ces actions, est-ce que Big Coffee pourra nous empêcher de vendre l'un des produits ci-dessus en Europe, ou pourrons nous empêcher Big Coffee de vendre l'un des produits ci-dessus en Europe?



## Annexe 1

**2014**

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4				1	2					1	2			1	2	3	4	5	6		
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
			1	2	3	4				1					1	2	3	4	5	6			1	2	3			
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10	
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	19	20	21	22	23	24	25	21	22	23	24	25	26	27	
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31			30							

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16		
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	27	25	26	27	28	29	30	21	22	23	24	25	26	27	
29	30						27	28	29	30	31				27	28	29	30	31		29	30	31					

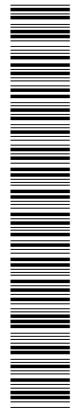
Tage / Days / Jours														München Munich			Den Haag The Hague La Haye			Berlin							
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An														01.01.2014	x	x	x										
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie														06.01.2014	x												
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint														18.04.2014	x	x	x	x	x	x							
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques														21.04.2014	x	x	x	x	x	x							
Maifeiertag - Labour Day - Fête du Travail														01.05.2014	x	x	x	x	x	x							
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension														29.05.2014	x	x	x	x	x	x							
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte														09.06.2014	x	x	x	x	x	x							
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu														19.06.2014	x												
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption														15.08.2014	x												
Nationalfeiertag – National Holiday – Fête nationale														03.10.2014	x												
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël														24.12.2014	x	x	x	x	x	x							
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Jour de Noël														25.12.2014	x	x	x	x	x	x							
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël														26.12.2014	x	x	x	x	x	x							
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre														31.12.2014	x	x	x	x	x	x							



## Annexe 2

2015

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
			1	2	3	4				1						1					1	2	3	4	5			
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				
MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
			1	2	3		1	2	3	4	5	6	7		1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	31	31	31	31	
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28		27	28	29	30	31									
25	26	27	28	29	30		29	30																				
SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
			1	2	3	4	5	6		1	2	3	4		2	3	4	5	6	7	1		1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	31	
21	22	23	24	25	26	27	26	27	28	29	30	31		26	27	28	29	30	31									



Tage / Days / Jours							München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An		01.01.2015	x		x	x			
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie		06.01.2015	x						
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint		03.04.2015	x		x	x			
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques		06.04.2015	x		x	x			
Nationalfeiertag – National Holiday – Fête nationale		27.04.2015			x		x		
Maifeiertag - Labour Day - Fête du Travail		01.05.2015	x		x	x			
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension		14.05.2015	x		x	x			
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte		25.05.2015	x		x	x			
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu		04.06.2015	x						
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël		24.12.2015	x		x	x			
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Jour de Noël		25.12.2015	x		x	x			
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre		31.12.2015	x		x	x			



### Annexe 3

2016

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6				1	2	3			
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	31	29							28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		
MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
						1	1	2	3	4	5			1	2	3					1	2	3	4	5	6	7	
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30	31					
SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
				1	2	3	4					1	2	1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6	7	
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	15	16	17	18	19	20	21	21	22	23	24	25	26	27	
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	22	23	24	25	26	27	28	28	29	30					
							31																					



Tage / Days / Jours	München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2016	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.2016	x	
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	25.03.2016	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	28.03.2016	x	x
Nationalfeiertag – National Holiday – Fête nationale	27.04.2016		x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	05.05.2016	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	16.05.2016	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	26.05.2016	x	
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.2016	x	
Nationalfeiertag – National Holiday – Fête nationale	03.10.2016	x	x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.2016	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2016	x	x

